



Club Français pour l'Europe - CFE

DOSSIER :
Novembre 2007

L'enjeu des retraites : Une urgence pour la FRANCE !

Oser la Réforme !

Rien n'est pire que l'immobilisme face aux nécessités de changements imposées par la réalité incontestable d'un monde en mutation profonde.

***Les sociétés incapables de se réformer sont vouées à l'échec.
Il faut oser la Réforme et en avoir le courage politique.***

Le dossier des retraites est aujourd'hui au cœur de ce débat et je me réjouis de la volonté de la majorité présidentielle de porter ces réformes à leur terme.

En communiquant la note de notre ami Hervé Boreque, le CFE – Club Français pour l'Europe contribue à cet indispensable éveil pour la Réforme.

***Face à la défense sectaire d'intérêts particuliers, nous faisons le choix de l'intérêt général.
En ce sens, les Réformateurs sont les progressistes !***

**Anne MONSEU-DUCARME
Présidente du CFE-Club Français pour l'Europe**

Le monde change et il faut s'y adapter

Le débat actuel en France au sujet des régimes spéciaux conduit légitimement à quelques réflexions de fond.

Nous devons d'emblée constater une fois de plus cette difficulté que rencontre la France d'accepter l'idée même de la nécessité de réformer. Ainsi, certains se comportent comme s'il s'agissait pour les politiques de vouloir spolier les uns ou les autres et surtout bien entendu les moins favorisés !

Comment oser penser que nos dirigeants seraient à ce point pervers ou masochistes pour agir de la sorte !

La réalité est ailleurs : il faut comprendre que pour protéger et sauvegarder notre modèle social, il est impératif d'accepter de céder sur quelques avantages acquis pour avancer vers d'autres voies qui pourraient s'avérer à moyen et long terme comme bien plus avantageuses pour tous. Le monde change, il faut s'y adapter comme l'on fait nos voisins Européens sans transiger bien entendu sur notre modèle de redistribution et de solidarité.

Comment maintenir en France un système général de retraite légale solidaire et viable

Comment serait-il possible aujourd'hui de maintenir en France un système général de retraite légale pour l'essentiel géré par répartition (1^{er} niveau à deux étages), constitué par le régime de base et les régimes complémentaires (2^{ième} niveau ou plus exactement 2^{ième} étage du 1^{er} niveau), étroitement lié aux cotisations versées par les actifs qui sont utilisées immédiatement pour le paiement des pensions de retraite ?

Il faut rappeler qu'en contre partie des cotisations versées, le cotisant acquiert des droits (système de points) pour sa retraite future. Le système s'appuie sur un principe de solidarité entre générations, avec une carrière complète dans le régime général de 40 ans. Pour les activités les plus pénibles des services publics, il avait été créé les régimes spéciaux dont la carrière avait été ramenée à 37,5 années pour obtenir droit à une pension complète.

Un 3^{ième} niveau, surtout souscrit par les indépendants 'Loi Madelin', regroupe les couvertures facultatives et supplémentaires d'assurance retraite offertes dans un cadre professionnel et géré par capitalisation.

Les salariés de la fonction publique peuvent cotiser à la PREFON, régime géré par le système de capitalisation comme pour le CREF et le CGOS qui se voit imposer ce système de gestion par la directive européenne depuis 2002.

En France, le revenu des pensions représentent plus 75% des moyens d'existence des personnes de 65 ans et plus et l'on constate que si l'on prend toutes les sources de revenus en considération, les conditions de vie des retraités sont très proches de la population active.

Ce système qui avait été élaboré avant la 2^{ième} guerre mondiale fut consolidé ensuite par l'explosion démographique du baby-boom.

Le risque d'implosion du système actuel est évident

Il est sur le point d'imploser avec le papy-boom que nous connaissons à présent et qui va s'imposer à nous entre 2010 et 2015.

En effet, comment pourrait-on maintenir le financement de prestations de retraite d'un secteur des régimes spéciaux dont la durée de carrière complète est fixée à 37 ans et demi où il n'y aurait plus que 0,7 actif pour financer un retraité (Chiffre 2000 pour la SNCF) et 1,3 pour la RATP sachant qu'il y a compensation entre les différents régimes et notamment par le régime général des salariés et de la fonction publique déjà très détériorés puisqu'ils comptent encore en 2000 de 1,7 à 1,6 actifs pour 1 retraité alors qu'il faudrait le double selon les experts ?

En fait, le taux de dépendance démographique en 2040 pour ces deux régimes n'atteindra plus qu'un actif pour un retraité !

Deux phénomènes fondamentaux contribuent à ce renversement brutal de situation.

Le premier est lié au vieillissement de la population et l'augmentation démographique des plus de 65 ans donc une bonne nouvelle et le second au non renouvellement suffisant des générations avec 1,8 enfants par ménage en France et 1,3 en Allemagne et 1,5 en Belgique.

Que faire ? Et ne pas faire !

Trois possibilités sont envisageables ;

- 1) Allonger la durée de travail comme en Belgique où l'on a porté l'âge légal de la retraite tant pour les hommes que pour les femmes (2009) à 65 ans avec 45 ans de cotisations (salariés et indépendants) mais avec une retraite anticipée possible à partir de 60 ans à condition de totaliser 35 années de cotisations calculées sur base d'un plafond variable selon statut du travailleur et indexé sur les prix. (2^{ième} pilier Belge sur 40 ans.) ;**
- 2) Augmenter encore le niveau des prélèvements obligatoires, cotisations sociales, CSG, impôts ;**
- 3) Ouvrir les frontières et procéder à un vaste programme d'intégration et de formation des populations immigrées pour augmenter le nombre des cotisants.**

La deuxième solution n'est pas envisageable car insupportable pour les raisons suivantes :

Les niveaux actuels de prélèvement à l'impôt des personnes physiques et les cotisations sociales sont arrivés au maximum du supportable d'autant que les populations Européennes souffrent aujourd'hui d'un grave manque de pouvoir d'achat du fait notamment du renchérissement de l'énergie, de la conversion de la monnaie locale en euro et d'autre part de la politique prudente et assez mal comprise de la BCE qui tente de contenir les poussées inflationnistes aux effets dévastateurs.

L'indice de hausse des prix est passé de 1,7% en août à 2,6% (sur un an) en octobre en Belgique et l'appréciation de l'euro par rapport au dollar joue contre nous puisqu'il est probable que le renchérissement de l'énergie n'atteindrait pas un tel sommet si l'écart Euro/Dollar n'avait pas progressé dans de telle proportion. (1,45 \$ pour 1 €).

Cette situation nous pénalise également pour les exportations hormis l'Allemagne qui semble maintenir un solde commercial excédentaire par la réputation de la qualité de sa production.

Il paraît étonnant de ne pas remarquer que par sa politique de taux 'élevé à 4%' malgré l'appréciation de l'Euro à un niveau jamais atteint depuis création, la BCE tente également de contenir l'actuelle pression visant à compenser la perte de pouvoir d'achat par la hausse des salaires qui pourrait dès lors compromettre totalement la compétitivité des produits manufacturés et par conséquent, la croissance de la zone Euro et ainsi provoquer des licenciements massifs faute de commandes.

Comment ne pas comprendre que la marge de manœuvre est étroite et qu'il est devenu impossible de répercuter une nouvelle augmentation de charges sociales sur le coût de production de nos produits manufacturés destinés à l'export.

Notre salut pourrait venir d'un regain d'intérêt massif de la population Française pour la création de petites et moyennes entreprises créatrices de richesses et pourvoyeuses d'emplois.

Une France forte en Europe et dans le monde

Avec un impôt sur les personnes physiques et sociétés à 35% maximum, un coût patronal de 7,65% plus 7,65% de charges sociales par employé, soit 15,30% (sécurité sociale US principalement privée) et un dollar déprécié, les USA maintiennent malgré tout une compétitivité et une croissance très largement supérieure à celle de la France, de l'Allemagne ou de la Belgique qui atteint un niveau de prélèvement de 35% de coût patronal, 13,07% de cotisations sociales par employé et 20% par indépendant et jusqu'à 50% de taux marginal à l'impôt des personnes physiques et un plafond de 33% pour les Sociétés comme pour ses partenaires européens, sauf l'ISOC Irlandais et à répercuter en grande partie sur les coûts de production.

Autre voie, taxer les revenus du capital et les plus values de cession mais l'on fait fuir les plus riches que l'on pousse vers les délocalisations en faisant passer, en plus, un très mauvais message vis-à-vis des plus entrepreneurs.

Dernière solution, ouvrir les frontières sans mesures sérieuses d'accompagnement et nous nous retrouvons avec des émeutes et un risque de rejet de la population.

Pour en revenir aux retraites, nous pouvons constater par ailleurs que comme la Belgique, la plupart des pays du continent Européen favorisent depuis une vingtaine d'années le développement du 2^{ème} pilier 'les plans dits professionnels ou collectifs par capitalisation' à charge des employeurs et des indépendants sans débats politiques et idéologiques majeurs de type Français. Grâce à des conventions collectives négociées avec les partenaires sociaux, 91% des travailleurs des Pays-Bas profitent de ce type de plan.

Un 3^{ème} pilier, comprenant les plans d'assurances vie individuelle et d'épargne pension déductibles ainsi que des avantages fiscaux facilitant l'accès à la propriété immobilière sont encouragés par les pouvoirs publics.

L'argument selon lequel, ce 2^{ème} pilier pourrait être dangereux car lié aux fluctuations boursières ne tient pas dans la mesure où il est parfaitement possible de souscrire des contrats à taux fixé et à prestations garanties (Branche 21 Belge) par opposition aux contrats en unités de compte (Fonds d'assurance de la branche 23) mais l'inflation doit être impérativement contenue.

L'Allemagne se rapproche d'ailleurs actuellement du système Belge et pousse les entreprises à développer les plans complémentaires Groupe 2^{ème} pilier par capitalisation souscrits auprès de Compagnies d'assurances privées afin de compléter leur 1^{er} pilier par répartition.

L'âge légal de la retraite a été repoussé à 67 ans.

Ce choix conduirait à garantir une retraite qui correspondrait comme en Belgique ou en Grande Bretagne à une sorte de pension de survie d'environ 25 à 30% de la dernière rémunération d'un actif 'cadre' ou d'un indépendant mais dont le 2^{ème} pilier permettrait d'atteindre par le financement de son employeur ou en tant qu'indépendant constitué en Société jusqu'à 80% de sa dernière rémunération.

Un problème se pose ici toutefois en ce qui concerne les écarts de revenus homme/femme ainsi que par les temps partiels majoritairement exercés par les femmes qui sont les défavorisés de 2^{ème} pilier (Mesures d'accompagnement et lois anti-discrimination).

(Le niveau des retraites Françaises concernant les salariés 'Régime base et complémentaires gérés par répartition' permettant d'atteindre jusqu'à 70% du dernier traitement en considérant la moyenne des 25 meilleures années de carrière, s'approche du statut des retraites réservées aux fonctionnaires statutaires Belges à la charge du budget de l'état, à savoir ; 75% du dernier traitement en considérant la moyenne des rémunérations des 5 dernières années).

La capitalisation de l'épargne de plus en plus à contributions définies et la déduction fiscale accompagnent ce 2^{ième} pilier tout en désengageant en partie les pouvoirs publics de la charge complète des générations futures. Il leur reste surtout à se préoccuper des plus défavorisés qui n'ont pas la possibilité de gérer leur avenir faute de moyens financiers et de leur manque d'accès à l'information.

Il pourrait être également souhaitable de relever les seuils des niveaux de revenus autorisés pour les retraités souhaitant poursuivre une petite activité complémentaire professionnelle sans perdre leurs droits à la retraite. (En Suède, le taux d'emploi, des plus 50 ans, est le plus élevé d'Europe). Le Chili accepte d'ailleurs ce double statut dès l'âge de 58 ans sachant qu'après la réforme de 1984, la majorité de la population (85%) a préféré confier la gestion de sa retraite à des organismes privés de gestion puisque le choix avait été proposé par l'état.

Le choix Français s'impose d'un mot : Réformer !

En conclusion, le choix Français du système de retraite constitué pour l'essentiel des régimes obligatoires par répartition nous paraît intenable et risque de conduire le pays vers de graves difficultés si les réformes nécessaires ne sont pas menées tambour battant dans l'intérêt de tous.

Il pourrait être également intéressant d'associer les assureurs à la gestion du 1^{ier} pilier légal tout en maintenant bien entendu un socle de base de solidarité entre les générations par la répartition.

Encore faudrait-il pouvoir constituer des réserves à capitaliser.

Les fonds de réserve contre le vieillissement de la population récemment créés en Europe pourraient constituer l'amorce de ce processus bien qu'ils soient à l'heure actuelle souvent déficitaires ou insuffisamment alimentés.

Hervé Boreque
BLH CONSULTANT sprl
LSCF – ICHEC- ISC Saint Louis.
European financial advisor – Pension Planner.
Site : www.blhconsultant.com

Sources :

L'observatoire Français des retraites
La documentation Française
Swiss Life Belgium Pension Day 2005 -2006-2007
L'Ecole Supérieure des Sciences Fiscales.